ROUBAIX

AUJOURD'HUI

Mairie. — Le Maire ou l'un des adjoints reçoit à l'Hôtel de Ville, de 3 à 5 heures.

Bains municipaux. — Rue de Rome. — Bains depuis 0 fr. 20 jusqu'à 1 fr. 25.

Justice de Paix (cantons Est et Ouest). — audience des affaires civiles, à 9 h. 1/2.

Marché au bétail. — Rue de l'Abattoir, à 3 heures.

Marchés. — Grande-Place et place de la Liberté.

Laboratoire municipal. — A l'ancien Collège. Ouvert tous les jours, pour les analyses, s'adresser au secrétariat de la mairie.

Bibliothèque, collections d'échantillons et dessins artistiques, à l'école nationale des Arts industriels, rue de l'Ermitage, 5, ouverte de 9 h. à midi, de 2 h. 1/2 à 5 h. 1/2, de 6 h. 1/2 à 9 h. 1/2.

Cours publics : Langue anglaise, garçons, première année, de 8 h. à 9 h. 1/2 du soir ; jeunes filles, 1re, 2e et 3e années, de 6 h. à 7 h. 1/2 du soir.

Langue allemande, 1er cours, de 8 h. à 9 h. 1/2 du soir.

Comptabilité et arithmétique commerciales cours préparatoire de 1re année, de 8 heures à 9 h. 1/2 du soir.

Tous ces cours ont lieu à l'immeuble Pierre Catteau.

Pour les Grévistes de Saint-Amand

GRANDE RÉUNION PUBLIQUE
A ROUBAIX

Samedi, 4 mars, à huit heures du soir, théâtre Couvreur, aura lieu une grande conférence publique au bénéfice des grévistes de Saint-Amand.

Présideuce du citoyen Henri Carrette, maire de Roubaix.

Ordre du jour : La grève de St-Amand et les Syndicats ouvriers ; le coup d'Etat.

Les orateurs qui prendront la parole à cette réunion sont les citoyens SIAUVE-EVAUSY, rédacteur en chef du *Réveil du Nord* ; Gustave DEVERNAY, conseiller général, Henri GHESQUIÈRE, adjoint au maire de Lille, conseiller général du Nord.

Il sera perçu dix centimes d'entrée au bénéfice de la caisse de la grève.

Commencement d'incendie. — Un commencement d'incendie s'est déclaré hier matin, vers 6 heures trois quarts, au domicile de M. Charles Gerardy, ouvrier au tissage Charles Prouvost, rue des Fleurs, demeurant même rue, n° 5.

Après le départ du père et de la fille cadette Rosalie, pour leur travail, la fille aînée, Philomène, qui était encore couchée, sa mère, se réveilla, oppressée, presqu'asphyxiée par l'intense fumée qui se répandait dans la maison.

Elle descendit en chemise, et constata que le foyer de l'incendie se trouvait dans un porte-manteau, place derrière une porte dans l'arrière-cuisine.

Tout en prenant de l'eau placée dans un tonneau situé dans la cour, pour éteindre le feu, et comme ses efforts étaient impuissants, la jeune fille poussa des appels qui furent entendus par les voisins.

L'un d'eux, nommé Edouard X..., travaillant chez M. Devaux, teinturier, organisa promptement les secours, au moment où Philomène Gérardy, combait sans connaissance.

En quelques minutes, on se rendit maître du feu.

Les dégâts consistent en objets de lingerie en vêtements ; une garde-robe en noyer a été légèrement calcinée ; les murs et le plafond à solives, très bas, ont été assez endommagés. Il y a environ trois cents francs de dégâts, non couverts par une assurance.

La cause du feu est encore inconnue. Toutefois, Mme Gérardy pense que sa fille cadette, Rosalie, a pu mettre le feu, en cherchant, avec sa lampe, le matin, des vêtements au porte-manteau.

Ces braves gens sont dans la désolation ; c'est une famille d'honnêtes travailleurs, pas riches, et cette perte leur est très sensible.

Les pompiers n'ont pas eu à intervenir. M. Delannoy, lieutenant s'était néanmoins rendu sur les lieux.

Ivresse et rébellion. — Hier à midi, les agents de service au Pont-Morel ont mis en état l'arrestation Charles Delary, âgé de 24 ans, peigneur, demeurant à Lys-les-Lannoy, rue de la Motte-au-Bois, inculpé d'ivresse, d'outrages et de rébellion envers la police.

Le prisonnier a été écroué au poste de St-Vincent-de-Paul, 1er arrondissement, et sera interrogé aujourd'hui par M. Prudhomme, commissaire du 1er arrondissement.

Arrestation d'escrocs. — L'agent de sûreté Labbe, a mis hier en état d'arrestation, deux individus inculpés d'escroqueries.

Ces arrestations ont été faites en vertu d'un mandat d'arrêt.

Les deux prisonniers, Auguste Delattre, 29 ans, demeurant à Tourcoing, et Georges Petit, 25 ans, demeurant à Roubaix seront conduits à Lille ce matin.

Les contraventions. — La police a dressé hier et avant-hier onze contraventions dont 2 pour ivresse, 1 pour tapage injurieux, 8 pour cabarets ouverts après l'heure.

Les Sociétés qui naissent. — Par arrêté préfectoral en date du février courant, la société de jeu de cartes, piquet, dite « Les Vrais Amateurs, installée chez M. Léon Lemarchand, rue du Tilleul, 108, est autorisée à se constituer légalement.

A propos de décoration. — Plusieurs de nos lecteurs rencontrant dans nos colonnes de fréquentes allusions à la décoration du trop célèbre Reboux, le marchand de papier de la Grande Rue, nous font part de leur étonnement : « Son pendant Illios Dubar, a bien été décoré, nous disent-ils; il n'y aurait rien d'étonnant à ce que M. Motte, en récompense du continuel léchage de bottes commis par le susdit Reboux, ait son endroit, — lui ait promis de faire fleurir sous peu sa boutonnière. »

Ce rapprochement de Dubar et de Reboux n'est guère flatteur pour chacun des deux piliers de la réaction, bien que se valant tous deux.

Quoiqu'il en soit, le bruit des démarches faites par M. Reboux pour obtenir le ruban rouge est parvenu jusqu'à nous. Cette nouvelle est-elle exacte ?

Nous espérons que par respect pour la Légion d'Honneur, M. Reboux voudra bien démentir cette information.

Son silence impliquerait un aveu : et cette nomination serait un scandale pour tout le monde.

Découverte d'un cadavre. — Nous annoncions dans le numéro de l'*Egalité* de samedi dernier, la disparition du nommé Alexandre Loucheur, âgé de 49 ans, demeurant rue Beaumont, cité Loridan. La famille, après d'infructueuses recherches, eut la bonne inspiration de visiter le puits de la cour, et, samedi soir, vers 10 heures, on en retirait le cadavre du disparu.

On croit que c'est dans un accès de fièvre chaude que Loucheur s'est donné la mort ; depuis qu'une de ses fillettes avait été mordue par un chien enragé et avait subi le traitement à l'Institut Pasteur ; il avait alors par moment, des troubles cérébraux.

Concert populaire. — Nous avons assisté hier soir, à 4 heures, au 2e concert populaire donné à l'Hippodrome, par l'Association symphonique dirigée, comme on le sait, d'une façon magistrale, par un chef éminent, M. Koszul.

Grâce au choix qu'il a su faire des artistes dont il a réclamé le concours, nous avons eu le plaisir d'avoir une interprétation non ordinaire des divers chefs d'œuvre annoncés au programme.

L'auditoire, qui était nombreux du reste, a applaudi vivement la sympathique artiste, Mlle Aubry dont le talent, la voix remarquable n'ont pas peu contribué au succès de cette fête artistique.

Il en a été de même pour M. Debucquoi, pianiste émérite qui triomphe des obstacles sérieux que lui impose une double infirmité: sa cécité et la paralysie de son bras droit qui le force à jouer de la main gauche.

Les autres artistes ont également droit à nos éloges, dont une partie, nous le disons encore revient au directeur qui a su les choisir.

Nous regrettons seulement que les dernières places n'aient pas été mises à la portée d'un public moins favorisé de la fortune, mais, cependant, peut-être accessible aux charmes de la belle musique.

A la Coopérative "La Paix"

Des incidents assez graves se sont produits hier soir au local de la coopérative « la Paix ». Ils ont été suscités par les quatre individus qui, au mépris de la volonté de l'unanimité des coopérateurs, ont été réinstallés, par décision du Tribunal de commerce, dans les fonctions d'administrateurs de la société ouvrière.

Depuis samedi, ils sont là, faisant le jeu de la réaction. Ils ont déjà mis trois ouvriers à la porte. La police est à leur disposition ; cinq agents font les cent pas en face de « La Paix » tout le long de la journée.

Des discussions nombreuses ont surgi. Les ouvriers, outragés dans leurs sentiments, ne peuvent pas toujours se contenir. Et ils exhalent leur mépris que leur inspire la conduite de ces individus.

Ce qui s'est passé hier prouve bien le but qu'ils poursuivent. Ils ont fait fermer le local de la coopérative par M. Squildee, commissaire de police, à la suite d'une fracture de porte, commise on ne sait par qui.

Il était environ 7 heures du soir, la grande porte était ouverte pour permettre l'entrée aux ouvriers boulangers et charbonniers qui rentrent à cette heure. Dans le couloir de la grande porte sont situés les bureaux de l'administration de la coopérative et, en face de ce couloir cinq agents étaient postés.

Tout à coup, un individu vint dire que la porte des bureaux est fracturée. C'est chose incompréhensible, attendu que les agents sont à deux pas de là, mais ce n'en est pas moins vrai. Cette nouvelle cause une surprise inconcevable, d'autant qu'on n'a vu personne fracturant la porte.

Quelque temps après, M. Squivée, commissaire de police, arrive. Il ordonne l'évacuation de la salle de l'estaminet qui était comble de coopérateurs.

Les agents de police furent d'une brutalité inouie et, sous l'intervention du citoyen Helynck, conseiller municipal, qui invita tout le monde au calme, il est fort probable que des arrestations auraient opérées. C'était, probablement, ce qu'on cherchait.

La coopérative la *Paix* sera peut-être rouverte aujourd'hui. En tout cas, les faits d'hier sont graves et nous aurons peut-être l'occasion d'en reparler.

Concert de société. — Le Commission administrative de la Société Choraie « Les Rigolos du Fresnoy,» Roubaix, organise un Grand Concert, qu'elle offrira à ses membres *honoraires le Dimanche 5 mars*, à 4 h. 1/2 du soir, dans la vaste salle de l'Harmonie du Blanc-Seau, rue Lhomond, café Duplouy.

Pour rehausser l'éclat de ce concert, elle s'est assuré le gracieux concours du Cercle Dramatique « La Jeunesse Lyrique de Wattrelos » et d'artistes très distingués.

Voici le programme :

1° Voici l'Aurore (les Rigolos) ; 2° Grand air pour ténor (J. Devrisse) ; Chansonnette comique (Georges Petit) ; 4° M. Georgiano et sa troupe dans ses scènes comiques, avec défilé militaire ; 5° Fantaisie pour deux mandolines avec accompagnement de guitare ; 6° Air varié pour piston (M. J.-B. Parent, piston solo de l'Harmonie du Blanc-Seau ; 7° Duo comique (Lalloo et Mullier) ; 8° Une nuit orageuse, comédie en un acte, par une section du cercle dramatique La Jeunesse Lyrique de Wattrelos, directeur M. Ch. Berte.

Le piano sera tenu par M. Devrisse.

A l'issue du concert grand bal. Prix d'entrée 50 cent. par personne.

Conférence publique. — Le 5 mars, à huit heures 1/4 du soir, dans la salle de la Solidarité, boulevard de Belfort, aura lieu une conférence, donnée par M. Charles Gide : «Lutte pour la Vie et Solidarité».

Entrée gratuite.

Palmes académiques. — Nous sommes heureux d'enregistrer la nomination d'officier d'Académie, de M. Henri Catteau, le dévoué président de la Grande Harmonie, et nous lui adressons nos félicitations.

— M. désiré Laurent, un illustre violoniste de Lille, professeur au Conservatoire de Roubaix, a été aussi décoré des palmes académiques.

Voilà une distinction méritée depuis longtemps par cet excellent artiste, à l'quelle nous sommes heureux d'applaudir.

Auditions musicales. — Le concert gratuit offert hier par la municipalité, à la population, avec le concours de la société choraie « les Mélomanes Roubaisiens », a eu lieu au milieu d'une enorme affluence de monde.

Les divers chœurs interprétés par la Société : « Sous la feuillée » et « Les Naufragés » ont révélé une étude sérieuse, des progrès indiscutables et il nous a semblé que la choraie était bien preparée pour la cueillette des lauriers dans de prochains concours. Ce que nous lui souhaitons de tout cœur.

M. Eloi Lerouge, ténor, dans *Mireille* et *La Berceuse de Joselyn*, a obtenu un grand succès.

M. Alf. Lagrasse, un baryton très sympathique a été très applaudi dans son air de *Bonreauto*, et après le *Carillonneur de Bruges*.

M. Decottignies, qui tenait la partie comique a déchaîné le rire dans toute la salle.

En somme excellente soirée qui a plu à tout l'auditoire.

Parti ouvrier. — Assemblée générale. — La section roubaisienne se réunira en assemblée générale le mercredi 1er mars, à 8 h. 1/2 du soir.

Les rentes des travailleurs. — Un accident est survenu le 27 février, à 10 heures du matin chez MM. Motte-Bonnet, fils, filateur, boulevard Gambetta, au nommé Emile Hautecœur, 26 ans, aiguiseur.

Cet ouvrier s'est fait prendre la main droite dans le briseur de la carde.

La blessure est une plaie par arrachement de l'auriculaire, l'annulaire et médius de la main droite.

Il y aura : amputation de l'auriculaire et de l'annulaire. La guérison exigera un repos de quinze jours d'après M. le docteur Deregnaucourt.

Théâtre de Roubaix. — Les cartes Numéros 2001 à 2120 distribuées par la Mairie pour assister gratuitement à une représentation du Théâtre de Roubaix ne sont valables que pour le jeudi 2 mars prochain.

Tir à l'arme de guerre. — Tir national de Roubaix. — Stand, Grande-Rue, 311. — Résultats de la séance de tir à 200 mètres du dimanche 26 février 1899 : Haut nombre, 1er prix, Henri Vandaele ; 2e, Louis Raux ; 3e, Victor Leclercq.

Bas nombre : 1er prix, Henri Lapie ; 2e, Eugène Vancampen ; 3e, Florimond Provoyeur.

Nombre de cartouches tirées : 670 Pour cent des balles en cible, 94.

Pour cent des mouches : (20 centimètres), 23 0/0.

C'est dimanche prochain, 5 mars que sera tiré le championnat régional des gymnastes, offert exclusivement aux membres des sociétés de gymnastique régulièrement constituées de Roubaix, Tourcoing et Lannoy. Ce concours sera absolument gratuit; les gymnastes n'auront d'autres frais que le coût des cartouches qu'ils brûleront.

Tous les participants tireront une série éliminatoire de 5 balles au réduit à 20 mètres et ceux qui obtiendront un minimum de 30 points, seront admis à la série d'honneur (4 balles debout à genou et 4 couché)

Les prix et les diplômes seront exposés dans la salle du tir.

Le concours commencera à 8 h. 1/2 du matin pour se terminer à 6 h. du soir avec interruption de midi 1/2 à 2 heures. La distribution des prix se fera immédiatement après la clôture.

CROIX

Un poulet à la « Croix ». — Pris à partie par la *Croix*, le citoyen Desbarbieux vient d'adresser la lettre suivante à ce journal :

Monsieur le directeur de la *Croix*,

Il m'a été montré votre numéro dans lequel vous affirmez que les gardes Spriet et Ghesquière ont été vus dimanche dernier buvant des chopes avec moi dans un estaminet de la rue de l'Amiral Courbet.

J'oppose à cette allégation le démenti le plus formel — votre correspondant anonyme est si coutumier de mensonges qu'un de plus ne lui en coûte pas plus d'empocher un démenti que d'admirer le frère Flamidien.

Ce monsieur comprendra... peut-être.

J'invoque la loi pour vous inviter à insérer la présente.

Je vous salue,

Le maire de Croix,
Signé : F. DESBARBIEUX.

Le 9 Mars, ouverture de **La Nouvelle Maison**, 20, rue Nain. Pour détails voir aux annonces.

ETAT CIVIL DE ROUBAIX
du 27 février 1899

NAISSANCES. — Gaston Vanwambeke, place du Trichon, 10 — Eugénie Lapalle, rue Bayard, 1 — Gerard Declercq, rue de la Chaussée 40. — Hélène Boariet, rue de l'Ommelet, imp. Dumas, 2 — Camille Vermeeren, rue Jacquard, 122 — Lucienne Prette, rue Blanqui, 39.

DÉCÈS. — J.-B. Mignolet, 38 ans, rue Vauchasson, 17. — Philippe Roland, 82 ans, rue Pellart, 125 — Alexandre Loucheur, 49 ans, rue de Beaumont, c. Loridant, 15 — Florentine Vancoppenolle, 67 ans, rue Cugnot, 53 — Charles Merckaert, 65 ans, rue St-Jean — Marine Heam 14 ans, rue de l'Espérance, 66. — Marie Verschaingel, 29 ans, rue des Arts, 63 — Suzanne Moulart, 11 mois, rue de Denain 101 — Aurélie Desrumps, 28 ans, rue Blanchemaille. — Alfred Reversé, 4 ans, rue Blanchemaille.

PUBLICATIONS DE MARIAGES. — Henri Stevens, 30 ans, tisserand, rue Basse-Masure, 12 et Elisabeth Levaux, 36 ans, à Roubaix — Henri Sens, 41 ans, tisseur à bras, rue Longues Haies et Clara Wibaux, 39, rue de Beauvais, 27. — Amédée Desvochelle, 28, marchand de journaux, rue Fosse-aux-Chênes et Marie Motteghem, 35 ans, mercière, rue Fosse-aux-Chênes.

TOURCOING

Rentes des travailleurs. — M. Dezin Jules, 30 ans, graisseur chez A. et P. Pollet, peigneurs de laines, rue de Dunkerque, en retirant une meche de laine, a eu les doigts pris entre deux engrenages.

Le docteur Bernard appelé aussitôt, a jugé l'amputation nécessaire, des deux premieres phalanges de l'index gauche.

L'incapacité de travail sera de 5 à 6 semaines.

M. Vandemarliere Carlos, 36 ans, rue de Flandres, 51, filature à l'établissement Charles Dewez, 41 ans, rue d'Anvers, en essayant la plotine du mouvement de son métier, a eu la main prise entre la poulie folle et la courroie, s'est fait une plaie contuse à la face dorsale de la main gauche.

Le docteur Vanneuville, a prescrit un repos de huit jours.

Vol de 620 francs. — Un boucher de la rue Augereau, au Virotois, M. Louis Cappitu, était sorti hier soir vers 6 heures avec sa femme qui allait faire une course à Roubaix.

En attendant le retour de sa femme, M. Louis coppitu prit quelques consommations chez divers clients.

Vers 11 heures, après avoir rejoint sa femme, ils rentrerent tous deux à leur domicile et trouverent la porte de derriere fracturée. Leur premiere idée fut qu'un vol avait du être commis dans leur maison.

Ils montrerent au premier étage dans leur chambre à coucher, où ils avaient l'habitude de déposer leur argent dans un meuble. Il était fracturé et le ou les voleurs avaient enlevé l'argent qui s'y trouvait, soit 620 francs.

L'accident de la rue de Turenne. — M. Isidore Lannoye la victime de l'accident de la rue de Turenne, n'avait pas encore repris connaissance hier soir à 6 heures.

M. le docteur Catteau, qui le soigne, n'a pas encore perdu l'espoir de le sauver. Il est atteint d'une congestion cérébrale qui fait prévoir un denouement fatal.

L'Union Tourquennoise. — Comme nous l'avons promis hier à nos lecteurs, nous leur donnons aujourd'hui un résumé de la deuxième partie du concert de l'Orphéon tourquennois, qui a commencé par une sérénade de M. de Vos, par MM. Mignotte, Struyne, Bourgois et Leblanc — des interprètes qui ont fait valoir ce quatuor toujours si goûté du public tourquennois.

M. J. B. Hombecq, possède une voix de baryton chaude et bien timbrée qu'il conduit avec une grande facilité, aussi les applaudissements ne lui ont pas manqué dans le grand air du « Tribut de Zamora. »

M. Dessauvages est sans contredit le comique le plus désopilant de la contrée, aussi a-t-il soulevé l'auditoire par son monologue *Tous égaux*, après des bis réclamés il a dit un morceau de sa composition *Les invitations*, qui lui ont valu une chaleureuse ovation du public.

Le duo du *Châlet* a été le clou de la soirée pour la partie vocale. M. Mignotte a trouvé en M. Leblanc un partenaire digne de lui, cet artiste possède une voix de basse vraiment extraordinaire, aussi le public ne lui a pas ménagé ses applaudissements.

Le Cercles Molière, qui est composé de jeunes amateurs et de formation toute récente, a dû faire un veritable de force pour jouer « Le testament de César Girodot, comédie en 3 actes, du répertoire de la Comédie-française. Aussi ont-ils reçu les applaudissements du public.

Disons enterminant que le rôle ingrat de pianiste-accompagnateur était tenu par M. Paul Mayer, l'artiste tourquennois bien connu.

En résumé, bonne soirée que nous voudrions voir plus souvent.

LILLE

Pour les Grévistes de Saint-Amand

GRANDE RÉUNION PUBLIQUE
A LILLE

Demain soir, mardi, à 8 heures, à la Maison du Peuple, rue de Béthune, à Lille, aura lieu, au bénéfice des grévistes de Saint-Amand, une grande conférence publique.

Ordre du jour : La grève de Saint-Amand et les syndicats ouvriers ; le coup d'Etat.

Les orateurs qui prendront la parole sont les citoyens Siauve-Evausy, rédacteur en chef du *Réveil du Nord* ; Henri Ghesquière, Gustave Devernay, conseillers généraux, Georges Devraigne et un membre du Comité de la Grève.

Il sera perçu dix centimes d'entrée au profit de la Caisse de la Grève.

FÊTE DE LA MI-CARÊME

L'*Union des Travailleurs* organise un grand cortège pour la Fête de la Mi-Carême, le Dimanche 12 mars.

Les camarades voulant faire partie du cortège sont priés de se faire inscrire soit à l' « Union de Lille », soit à la « Maison du Peuple », ou dans les comités de quartier.

Le coût de l'inscription, donnant droit au costume officiel est de 1 fr. 50 pour les hommes et de 2 fr. pour les dames.

Les inscriptions seront reçues jusqu'au 7 mars.

On demande des coureurs.

Le dimanche 12 mars, à 8 heures du soir, aura lieu un grand bal à la salle de l'Union de Lille, rue d'Arras, 127, et à la Maison du Peuple, rue de Béthune, 31.

Mort subite. — M. Jaspard Lefebvre, âgé de 58 ans, était occupé avant-hier soir, vers sept heures et demie, à déménager son mobilier du boulevard Victor-Hugo à la rue des Postes.

Son travail terminé, M. Lefebvre s'apprêtait à entrer dans son nouveau logis, lorsque soudain, il s'affaissa au seuil même de sa maison, au numéro 203, et tomba dans les bras d'un voisin. Le malheureux tenait dans ses mains une horloge, dernier objet qu'il transportait.

On alla chercher un médecin. M. le docteur Vermersch ne tarda pas à arriver et ne put que constater le décès.

La mort est attribuée à une apoplexie cardiaque.

Acheter tous vos coiffures (chapeaux, casquettes coiffures d'enfants, etc.) à la CHAPELLERIE POPULAIRE (Vandorme-Wiart), 104, rue de Wazemmes, près la cité Philantropique.

Don au bureau de bienfaisance. — Un généreux anonyme a versé dans la caisse du bureau de bienfaisance la somme de 9 fr. 40 à titre de don aut pauvres.

TRIBUNAL CORRECTIONNEL DE LILLE

Audience du 27 février 1899

Président : **M. Dassonville**

Le tribunal a prononcé les peines suivantes :

Cauverber Emma, Wattrelos, 15 jours de prison et deux amendes de 500 francs chacune, pour fraude et outrages à agents dans l'exercice de leurs fonctions.

Leclercq Philomène, Wattrelos, 10 jours de prison et deux amendes de 500 francs chacune, pour les mêmes motifs que la précédente.

Lamare Grégoire, Lille, 8 mois de prison et dépens, pour infraction à un arrêté d'expulsion.

— Goffart Edouard, Lille, 3 mois de prison et dépens pour le même motif.

— Deschepper Fortune, Tourcoing, pour menaces verbales de mort sous condition envers la femme, née Denneau, et infraction à un arrêté d'expulsion, 2 mois de prison et dépens.

— Veckman Caroline, Lille, pour vol d'une alliance valant 35 francs appartenant au mari de Mme Hulen, femme Beckmann Marie, 40 jours de prison et depens. (Benefice de la loi Berenger).

— Leloire Aimée, Tourcoing, pour vagabondage, 1 mois de prison et depens.

Théâtres Fêtes & Concerts

Grand-Théâtre de Lille. — Direction Montfort. — Mardi 28 février : Bureaux à 6 h. 1/2. Rideau à 7 h. 0/0

Places gratuites de 680 à 720.

Soirée de gala au bénéfice de Cornubert, 1er tenor : HERODIADE, opera de Massenet. JEAN-MARIE.

A l'étude, LA VIE DE BOHÊME, opera-comique de Puccini ; LES TROIS FILLES DE M. DUPONT, comedie.

Theatre des Varietes. — Tous les soirs, spectacle concert varié. Succès de toute la troupe. Incessamment, nouveaux debuts.

LE NORD

ARRONDISSEMENT DE LILLE

MARQUETTE-LEZ-LILLE. — **Trouvaille.** Samedi vers 4 h. 1/2 du soir, la jeune Berten Marie, âgée de neuf ans a trouvé en revenant de l'école un porte-monnaie contenant une certaine somme. Elle s'est empressée de la déposer à la Mairie où on peut le réclamer.

ARRONDISSEMENT DE VALENCIENNES

ANZIN. — Vol à la société coopérative des mineurs. — Comme nous l'avons annoncé, un vol de numéraire a été commis dernièrement au préjudice de la caissiere de la dite société qui de ce fait, a été suspendue de ses fonctions.

Depuis, les soupçons pèsent un peu sur tout le monde et principalement sur cette demoiselle, et quoique l'enquête est menée de par la police et la gendarmerie, rien n'aboutit.

La piste du gamin, s'introduisant et se cachant dans une caisse à l'intérieur pour opérer son coup, après la sortie du personnel et sautant par la fenêtre, paraissant trop ridicule, s'est évanouie comme par enchantement. En effet, comment admettre un seul instant que le voleur ait pu s'échapper par une fenêtre restée ouverte (par qui ? peut-être avec intention) sur le devant de l'établissement ou il se trouve des cabarets, maisons particulières, et qu'en outre, à cette heure, il passe dans cette rue plus d'un millier d'ouvriers et ouvrieres.

Il est étonnant également que le concierge, M. Quinet, gérant de la société qui a sa demeure particulière dans l'établissement ou les ouvriers boulangers n'aient rien vu, ou auraient-ils peur de parler ?

Etant donne la situation du gerant, lui, qui est la du matin au soir, qui voit tout et qui entend tout, n'aurait-il pas dû faire procéder à une enquête minutieuse immédiatement. L'a-t-il fait ?

Espérons qu'il se trouvera au moins un actionnaire assez independant pour poser la question à la prochaine assemblee générale du 5 mars.

Allons monsieur Quinet !

Allons monsieur le commissaire de police, et monsieur le brigadier de gendarmerie, un peu de flair, un peu d'energie et vous êtes certains de reussir.

La mineur actionnaire.

PAS-DE-CALAIS

ARRONDISSEMENT DE BÉTHUNE

LE TRIBUNAL DE COMMERCE DE LENS
Gare au statu quo

C'est sous ce titre sensationnel qui notre confrère le *Petit Béthunois*, qui possède, on le sait, la même administration et la même rédaction que le *Journal de Lens*, publie l'article suivant que nous reproduisons laissant à nos lecteurs qui réclament avec le sénateur Déprez, le député Basly, avec le maire de Lens et l'*Union des commerçants*, la création d'un tribunal de commerce à Lens, le soin d'en tirer une conclusion.

» La question du tribunal consulaire préoccupe joliment les Lensois. Voilà, maintenant, que l' « Union Commerciale de Lens et des environs, » entre dans l'arène et adresse sa prose à nos confrères lillois.

» Nos bons amis les Lensois se sont mis en tête d'avoir un Tribunal de Commerce et ils proclament qu'ils l'obtiendront. C'est possible, mais c'est bien peu probable.

» On est, au ministère, un peu moins bouillant qu'à Lens. La requête y sera examinée avec sang-froid, et il y a gros à parier qu'elle n'aboutira point. Cela pour deux raisons principales — sans doute il y en a d'autres, mais contentons-nous d'envisager celles-ci. Elles sont de poids.

» Il y a d'abord la question de compétence. Que nos excellents voisins ne voient pas là même une ombre d'intention dédaigneuse. Nous sommes convaincus que leur intelligence vaut la nôtre, et nous ne songeons pas du tout à leur dénier des capacités commerciales et autres, qu'ils ont reçues en partage de Dame Nature au même degré que les autres mortels.

» Mais il nous est bien permis de penser et de dire que l'on peut être un habile et honnête négociant, voire un gros industriel, et ne pas posséder toutes les connaissances requises pour faire partie d'un tribunal de commerce.

« Elles sont plutôt ardues, les matières sur lesquelles à à s'exercer la sagacité des juges consulaires. De la jugeotte n'y suffirait pas. Il y faut un réel savoir, et même des aptitudes particulières, en sus d'une intégrité, que dis-je ? d'une rigidité à toute épreuve.

« Et quand on considère que les juges du tribunal de commerce d'une ville comme Lille ne parviennent pas à prendre de décisions inattaquables, quand on examine le pourcentage des cassations, on est en droit de craindre — sans porter pour cela la moindre atteinte au legitime amour-propre des Lensois — que l'on ne puisse trouver chez eux, non plus d'ailleurs que chez nous, des hommes suffisamment armés pour une tâche aussi difficile et combien délicate !

« Certes nous comprenons fort bien que chef-lieu du canton le plus populeux de l'arrondissement supporte malaisément l'idée de demeurer au second rang, privé des avantages qui vont tout naturellement, par le simple jeu des lois, au chef-lieu dudit arrondissement, mais quoi ! elle n'est pas seule dans ce cas : et nous la croyons assez prospère, assez satisfaite de ses petites affaires, pour n'imaginer pas qu'elle pût être à ce point jalouse des prérogatives de Béthune. Mais c'est ainsi : les cités sont un peu comme les femmes : quand elles deviennent grosses, elles ont des envies.

Passons à la deuxième raison qui, à notre sens, empêchera de donner satisfaction, au moins pour le moment, au désir des Lensois.

« Ça n'est pas d'aujourd'hui que l'attention du gouvernement a été appelée sur l'excès de besogne qui incombe au tribunal de Béthune ; et nous pouvons dire que la création d'une deuxième chambre civile est une mesure qui s'impose. Serait-elle préférable à l'institution d'un Tribunal de commerce ? Cela ne semble pas douteux ; et, sans aucun parti pris, nous sommes persuadés que l'intérêt même des commerçants, au double point de la compétence et de l'impartialité, plaide en sa faveur.

» Nous ne sommes pas dans le secret des dieux, et, moins prompts à l'affirmation que nos amis de Lens, nous n'irons pas jurer que Béthune aura cette deuxième chambre, bien qu'au point de vue budgétaire — le Garde des sceaux l'a déclaré — cette création ne constitue pas une insurmontable difficulté. Mais nous avons lieu de penser que c'est cette solution qui prévaudra.

» A moins cependant, qu'en présence des tiraillements qui se produisent, le gouvernement, pour ne paraître point favoriser une des parties, ne les renvoie dos à dos. Ce serait le *statu quo*, infiniment regrettable pour tous. Les Lensois, s'ils faisaient étalage d'exigences trop tenaces, en porteraient la responsabilité. Puisse-t-elle leur être légère.

Comme vous êtes dur, cher confrère, pour *les Lensois*, ne craignez vous pas de recevoir une fessée par votre fils le *Journal de Lens* ! vraiment votre attitude nous semble un tantinet étrange, nous en reparlerons si vous le voulez bien.

Les cagotteries de la municipalité

C'est toujours le *Petit Béthunois* qui parle, il reproche à son ami Legillon, maire de Béthune, ses cagotteries au sujet du service religieux célébré il y a quelque jours à Béthune, à l'occasion de la mort du Président Faure.

« Avec un zèle et un empressement dit le *Petit Bethunois*, que l'on n'eut peut-être pas rencontré s'il se fût agi d'une manifestation républicaine, on vit les employés de notre administration républicaine se réunir en groupes pour se rendre en corps à l'invitation de M. l'archiprêtre.

La municipalité, représentée par M. Legillon, maire, avertant et deguisne, adjoints, Scouteten, Manien-Sauvage, Herreng, Roger-Rancy et Noll, Ste-Marie, conseillers municipaux, se rendait à pied à l'église. Les sapeurs-pompiers, baïonnette au canon, en tête desquels se trouvait la *Musique Municipale*, jouant ses plus entraînants pas redoublés et les agents de police en grande tenue, accompagnaient nos édiles.

Après avoir rendu compte de la cérémonie religieuse, *le Petit Béthunois* ajoute :

» En cette occasion, il faut reconnaître que le clergé a fait preuve d'une adresse peu ordinaire. Il a su profiter d'une circonstance imprévue et toute particulière pour faire courber devant lui, ceux qui indifère ses actes ou qui lui sont hostiles. Il y a là de sa part une manœuvre qui ne manque pas d'audace et qui a, mais fort, parfaitement réussi.

» Béthune est l'une des villes de France privilégiées de l'Eglise catholique. *Nulle part, sauf dans le Pas-de-Calais, pareille manifestation n'a eu lieu.* Il nous semble que le deuil de M. Félix Faure eut été aussi sincère et aussi bien porté, si l'on s'était contenté, comme on l'a fait à Douai, de mettre le drapeau tricolore en berne et d'allumer les réverbères voilés d'un crêpe. Mais, pour notre cité, c'était évidemment trop simple.

Ainsi donc, c'est dit, Légillon et les autres municipaux de son acabit se sont laissés prendre dans les filets du doyen de Béthune : ils sont allé s'applatir devant celui-ci.

Pas tendre, le *Petit Béthunois*, pour ceux qu'il défend souvent par ordre, mais pour une fois, nous trouvons qu'il a raison.

LENS. — **Soirée-concert.** — Le dimanche 26 février l'association Ecole-Réserve a offert à ses membres honoraires et à leur famille, au théâtre de Lens, une soirée-concert avec le concours de la section musicale du collège d'Arras, les Enfants d'Adam de la Halle dirigée par un musicien de talent, M. Leonce Georges.

Disons que cette fête intime a été couronnée de succès ; c'est en effet, devant une salle comble que acteurs grands et petits ont su mériter les applaudissements prolongés de toute l'assistance. Il serait trop long de passer en revue les différentes parties du programme choisi, aussi nous ne donnerons que quelques appréciations générales.

Nos félicitations d'abord pour les morceaux bien exécutés par l'Orchestre du Collège en même temps que très goûtés des auditeurs.

Deux duo, pour piano et violon ont permis d'apprécier les sérieuses qualités d'une musicienne et d'un musicien qui se cachent sous l'anonymat.

Ensuite les deux petits artistes habituels Laurent et Frémicourt de l'école Carnot qui excellent dans le Chapeau perdu et les Deux Nègres.

M. et J. Cailliez, sous leur charmant costume, ont eu leur part de succès dans le duo « Les Petits Piffrard ».

Deux élèves du collège Dernoncourt et E. Cailliez ont interprété supérieurement une scène de « Roy Blas ».

Puis, c'est le tour des monologuistes comiques et chanteurs. « Le Parapluie de la Veuve Monnet » a été dit avec un naturel rare, par G. Barot.

La scène comique « Ch'tien Cathiche » par Dernoncourt a soulevé une hilarité générale. Edouard Froissart, un désopilant petit artiste a été bissé dans « Je suis Normand ».

Il suffira enfin de nommer le comique M. Druon, pour être persuadé que tous les spectateurs ont pu passer quelques moments d'une gaité toujours soutenue, et emporter de cette fête un inoubliable souvenir.

En terminant, sûr d'être l'interprète de tous les assistants, nous adressons nos sincères remerciements au comité organisateur et à tous ceux qui lui ont prêté leur concours.

ANNAY-SOUS-LENS. — **Ivresse.** — Pour infraction à la loi sur l'ivresse, procès-verbal vient d'être dressé par la gendarmerie d'Hénin-Liétard contre Facq Etienne, âgé de 39 ans, couvreur, demeurant à Annay.

NOYELLES-SOUS-LENS. — **Voies de fait.** — Procès-verbal vient d'être dressé à la charge de Dargencourt François, 38 ans, mineur, demeurant à Noyelles, pour voies de fait exercées sur le jeune Wantiez Pierre Joseph, âgé de 8 ans.

LE SOCIALISTE

ORGANE CENTRAL
DU PARTI OUVRIER FRANÇAIS
Paraissant le Dimanche
SOUS LA DIRECTION DU CONSEIL NATIONAL

PRINCIPAUX COLLABORATEURS
PAUL LAFARGUE — JULES GUESDE
A. ZEVAES — CH. BONNIER — G. FARJAT — ED. FORTIN — DOCTEUR DELON — ALINE VALETTE — R. LAVIGNE — DOCTEUR BACH — SIAUVE-EVAUSY — CHARLES BRUNELLIÈRE — H. MILLET — G. BERTRAND — ANTHELME SIMON — COLMAR. — P. DRAMAS. — DOCTEUR Z... — ETC.

CORRESPONDANTS
BAILLEUL, *Roubaix* — MAZOYER, *Alais*, MICHEL, *Roanne* — P. VALLAT, *Celle* — GABOT, *Baucau* — CACHIN, *Bordeaux* CH. FOUILLAND, *Montluçon* H. BÈS, *Castres* — TROUILLE, *Agen*

LE SOCIALISME AU JOUR LE JO